

COMPTE RENDU de la RÉUNION
du CONSEIL MUNICIPAL du 20 OCTOBRE 2021 - 20 h 30

L'an **deux mille vingt un** et le **vingt octobre, à vingt heures trente**, le **Conseil Municipal**, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur GARCIA Nicolas, Maire.

Etaient présents : M. GARCIA Nicolas, Mme BOUISSAC Sylvie, MM. TRIVES André, FAJULA Jacques, Mme OUTAOUKHTALT YOUSRI Hayat, MM. MANZANARES Pere, CASTANIER Roland, Mme CANDILLE Sylvaine, M. WATTIER Fabrice, Mme PEZIN Annie, M. STUBER Mathieu, Mme MATTIANI Rose-Marie, MM. MOLINA Francis, SANCHEZ Thierry, Mmes JIMENEZ Christelle, PARRA Alicia, MM. CERMENO Frédéric, EL GHAOUAL Yacine, Mmes BERTRAND-PLANES Roselyne, MONTHEIL Yannick, MM. HIGUERO Charles, RAUCOULE Claude.

Absents ayant donné procuration : Mme NOGUES Catherine à Mme OUTAOUKHTALT YOUSRI Hayat, Mme ARANDA Anabelle à M. GARCIA Nicolas, Mme MIRAILLES Anne-Lise à Mme PEZIN Annie, Mme CANTE Laetitia à Mme MATTIANI Rose-Marie, M. CAYROL Guillem à M. CERMENO Frédéric, M. GLIN Gilles à M. HIGUERO Charles, Mme MARTINEZ Marie à Mme JIMENEZ Christelle.

Secrétaires de séance : M. EL GHAOUAL Yacine, Mme PEZIN Annie.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 22 SEPTEMBRE 2021

Madame CANDILLE apporte une précision et une rectification sur son intervention concernant la question posée par Monsieur HIGUERO relative aux conditions de déclenchement du référendum local tel qu'il a été adopté lors du vote du règlement intérieur du Conseil Municipal en décembre 2020.

La question posée faisait référence à un taux de 50 % d'inscrits pour déclencher une consultation, or cette condition de 50 % d'inscrits ne concerne pas le déclenchement mais la validité du résultat du référendum : Extrait de l'article 25 du règlement intérieur : *Le Conseil Municipal s'engage à adopter la décision majoritaire du référendum si la moitié au moins des électeurs inscrits a pris part au scrutin.*

Elle rappelle que le déclenchement du référendum est bien de la compétence du Conseil Municipal et que cette municipalité a élargi ce droit : Extrait de l'article 25 du règlement intérieur : *Le Conseil Municipal s'engage à mettre en œuvre un référendum local demandé par les habitants de la commune si au moins 10 % des électeurs en font la demande par pétition.*

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

INFORMATIONS DONNÉES au CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises, en vertu des délégations qui lui ont été accordées par délibération du 22 juillet 2020 :

- 1) Par décision du 20 septembre 2021, il a révisé, le montant du loyer mensuel du logement T3 de 91,16 m² situé au 2^{ème} étage de l'immeuble sis 3, rue Porte Balaguer à Elne. À compter du 1^{er} octobre 2021, il est fixé à 350 euros.
- 2) Par décision du 20 septembre 2021, il a signé un contrat avec Madame REDONDO Mélissa d'Elne en vue de la location de l'appartement situé au 2^{ème} étage de l'immeuble sis 3, rue Porte Balaguer à Elne, à compter du 1^{er} octobre 2021, pour une durée de 6 ans renouvelable automatiquement de manière tacite, moyennant un loyer principal mensuel fixé à 350 euros, révisable annuellement au 1^{er} janvier.

- 3) Par décision du 20 septembre 2021, il a signé une convention avec l'Association APLEC (Associacio Per a l'Ensenyament del Catala) de Perpignan en vue de dispenser des cours de langue catalane aux enfants des écoles élémentaires « Joseph Néó » et « Françoise Dolto » et des écoles maternelles « Paul Reig » et « Françoise Dolto » pendant l'année scolaire 2021-2022. Cette prestation sera assurée par des étudiants en langue catalane de l'Université de Perpignan, moyennant une participation correspondant à 50 % du coût des heures dispensées pour la période du 8 novembre 2021 à juillet 2022. Le coût horaire est de 35 euros.
- 4) Par décision du 27 septembre 2021, il a signé une convention de location avec la Société AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE, ETS BAURES de Perpignan en vue de la mise à disposition d'emballage de gaz medium et d'une grande bouteille, pour une période de 36 mois fermes à compter du 1^{er} juillet 2021, pour un montant total de 227 euros H.T.
- 5) Par décision du 27 septembre 2021, il a signé un contrat de cession avec la Compagnie « les Enjoliveurs » de Sainte Eulalie de Cernon (12230), en vue d'assurer l'animation de Noël des écoles élémentaires avec le spectacle intitulé « les Wagonotes », le vendredi 17 décembre 2021, de 11 heures à 12 heures puis de 14 heures à 15 heures, moyennant une rémunération fixée à 4.100 euros T.T.C., repas en sus.
- 6) Par décision du 29 septembre 2021, il a :
 - Abrogé à compter du 1^{er} octobre 2021 la décision du 31 mars 2017 modifiant les modes de recouvrements des produits encaissés par la Régie de Recettes des Marchés
 - Modifié l'article 2 de la décision du 5 novembre 2012 étendant la liste des produits encaissés par cette même régie en ce sens que :
 - « Les recettes désignées à l'article 1 sont encaissées suivant les modes de recouvrements suivants :
 - Espèces
 - Chèques
 - Cartes bancaires

En cas de panne du terminal mobile de paiement, elles seront perçues contre remise à l'utilisateur d'un ticket PIRZ.

 - Ouvert un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du Régisseur auprès de la D.D.F.I.P. des Pyrénées-Orientales.
- 7) Par décision du 29 septembre 2021, il a signé un bail avec la Direction Départementale des Finances Publiques des Pyrénées-Orientales pour la location de locaux à usage de bureaux pour la Trésorerie d'Elne, située dans l'enceinte de la Cité Administrative, sise boulevard Voltaire, pour 8.840 m². Ledit bail est consenti pour une durée de trois années à compter du 1^{er} août 2021, moyennant un loyer annuel fixé à 28.409 euros, non révisable sur la période précitée.
- 8) Par décision du 4 octobre 2021, il a signé un contrat avec la Société AGYSOFT Progiciel et services de Grabels (34790) pour l'utilisation et la maintenance du progiciel Marco Web : solution sécurisée de rédaction, gestion et dématérialisation des marchés publics en mode SaaS aux conditions financières suivantes : Offre Progiciels MARCOWEB version V3.47 toutes procédures comprenant plusieurs modules, pour un montant annuel de 2.688 euros H.T. soit 3.225,60 euros T.T.C. Le présent engagement, d'une durée de trois ans, prendra effet au 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2024.
- 9) Par décision du 6 octobre 2021, dans le cadre de l'animation « caga tio », il a signé un contrat de cession de droits de représentation d'un spectacle avec la Société « Anim'Passion Spectacles », SARL OPPAS de Perpignan en vue d'assurer le concert « Ramon Gual » en déambulation, le 18 décembre et le 22 décembre 2021, entre 14 h 30 et 16 h 30, moyennant une rémunération fixée à 600 euros T.T.C. par spectacle.
- 10) Par décision du 6 octobre 2021, dans le cadre de l'exposition « PLAYMOBIL », il a signé un contrat de cession avec l'Association la Banda « les Canaillous » de Millas en vue d'organiser une animation musicale avec la fanfare « les Canaillous » dans les rues de la ville haute, les 30 et 31 octobre 2021, entre 15 heures et 17 heures, moyennant une rémunération fixée à 1.200 euros T.T.C.
- 11) Par décision du 7 octobre 2021, dans le cadre de la fête patronale des Saintes Eulalie et Julie, il a signé un contrat d'engagement avec la cobla « Tres Vents » de Perpignan, en vue d'assurer l'animation musicale de la « Trobada Gegantera », le 11 décembre 2021 de 15 heures à 18 heures, ainsi que l'animation musicale de l'office religieux, le 12 décembre 2021 à 10 h 30, moyennant une rémunération fixée à 840 euros, droits d'auteurs et charges sociales en sus.

- 12) Par décision du 11 octobre 2021, il a attribué le marché de services concernant l'étude nécessaire à la création d'un Atlas de la Biodiversité Communale (A.B.C.) au Bureau d'Études CRBE ENVIRONNEMENT de Perpignan, pour un montant fixé à 25.900,00 euros H.T. soit 31.080,00 euros T.T.C. Le marché court à compter de la notification prescrivant le démarrage des prestations pour une durée prévisionnelle de 23 mois.

**ADDITIF À LA PYRAMIDE DES EFFECTIFS
PERSONNEL TITULAIRE**

Le Conseil Municipal,

- DÉCIDE de :

- **Transformer**, à compter du **1^{er} Novembre 2021**, le temps de travail hebdomadaire des postes suivants :
 - **2** postes d'Adjoint du Patrimoine (C1) à temps non complet (30/35°), en **2** postes d'Adjoint du Patrimoine (C1) à temps complet (35/35°),
 - **1** poste d'Adjoint du Patrimoine Principal 2^{ème} Classe (C2) à temps non complet (30/35°), en **1** poste d'Adjoint du Patrimoine Principal 2^{ème} Classe (C2) à temps complet (35/35°).

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2021.

- **VOTE** : Pour : 24

Contre : 5 (*Bertrand-Planes, Montheil, Glin, Higuero, Raucoule*)

**ADDITIF À LA PYRAMIDE DES EFFECTIFS
PERSONNEL CONTRACTUEL**

Le Conseil Municipal,

- DÉCIDE de :

- **Créer**, à compter du **1^{er} Novembre 2021**, aux fins de remplacer un agent momentanément absent, **1** poste de Médecin généraliste à temps complet.

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2021.

- **VOTE** : Pour : 24

Contre : 5 (*Bertrand-Planes, Montheil, Glin, Higuero, Raucoule*)

**BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2021
ACCEPTATION D'UNE INDEMNITE POUR ABANDON DE DETTE
PROPOSE PAR LE MANDATAIRE JUDICIAIRE DE LA SARL GASZNER
GERANTE DU RESTAURANT DU MARCHE DE GROS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la proposition du liquidateur judiciaire de résilier immédiatement le bail commercial de la SARL GASZNER, moyennant le versement à la Commune d'une indemnité d'éviction forfaitaire de 10.000,00 euros et l'abandon par la Commune des loyers et autres charges y attachées, antérieures et postérieures au jugement de liquidation judiciaire, restant impayés.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

- **DIT** que l'abandon de la créance d'un montant de 24.102,44 euros sera prévu sur le budget de l'exercice en cours en dépense de fonctionnement à l'article 678 « autres charges exceptionnelles » et que la TVA sur les loyers de la partie commerciale impayés sera récupérée auprès des services fiscaux pour la somme de 2.249,64 euros.

- **DIT** que l'encaissement de l'indemnité d'éviction de 10.000,00 euros sera prévu sur le budget de l'exercice en cours en recettes de fonctionnement à l'article 7788 « produits exceptionnels divers ».

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION
« INDIANS DE L'ALBÉRA » POUR L'ORGANISATION D'UN FESTIVAL D'HAVANÈRES**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1.800,00 euros à l'Association « *Indians de l'Albéra* » pour l'organisation d'un Festival d'HAVANÈRES, le 11 décembre 2021 à Elne.

- DIT que les crédits sont ouverts au Budget Principal de l'exercice 2021.

**FIXATION DU TARIF DE VENTE DE L'OUVRAGE INTITULÉ :
« CHEMINS DE L'ART ROMAN EN LANGUEDOC-ROUSSILLON »
À LA BOUTIQUE DU CLOÎTRE D'ELNE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'acquisition de 5 ouvrages intitulés « Chemins de l'art roman en Languedoc-Roussillon » auprès de La Llibreria - EURL PUIG I KIEL de Perpignan, pour un prix unitaire d'achat fixé à 7,23 euros T.T.C., soit un coût total de 36,15 euros T.T.C.
 - **FIXE** le tarif de vente de l'ouvrage à la boutique du Cloître d'Elne à 8,50 euros T.T.C, pour un montant total de vente au public de 42,50 euros T.T.C.,
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir dans le cadre de ce dossier.
-

**APPLICATION D'UN ACCÈS LIBRE AU MUSÉE MUNICIPAL
TERRUS DU 21 OCTOBRE 2021 AU 31 DÉCEMBRE 2021 INCLUS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE d'appliquer, à compter du 21 octobre 2021 et jusqu'au 31 décembre 2021, la gratuité d'accès au Musée municipal Étienne TERRUS à tous les publics, du mardi au dimanche inclus de 10 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 17 heures.

**PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE D'ELNE DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DE
MONSIEUR MICHEL FELTIN DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION D'UNE
CONFÉRENCE PORTANT SUR LA LANGUE CATALANE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la prise en charge par la Commune des frais de déplacement de Monsieur Michel FELTIN d'un montant de 142,00 euros T.T.C.
 - **DIT** que les crédits sont prévus sur le budget de la Commune de l'exercice 2021.
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir dans le cadre de ce dossier.
-

**RÉTROCESSION par MADAME LENESTOUR et MONSIEUR DORKELD
de la CONCESSION de CIMETIÈRE n° 3560
EXTENSION NOUVEAU CIMETIÈRE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

CONSIDÉRANT que cette concession est vide de tout corps et sans monument funéraire construit,

- **ACCEPTE** la rétrocession de la concession funéraire n° 3560 pour un montant de 540 euros.
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget de l'exercice 2021.

**ADHÉSION DE LA COMMUNE
À L'ASSOCIATION « BOIS ÉNERGIE 66 »**

Considérant l'intérêt que cette Association présente pour la Commune d'Elne, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que la Commune adhère en 2021 à l'Association « Bois Énergie 66 » pour un montant annuel de cotisation de 75 euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- o **ADOPTE** la proposition de Monsieur le Maire.
- o **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.
- o **DIT** que les crédits sont prévus sur le budget de l'exercice 2021.

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT AU TITRE
DE L'AIDE EN FAVEUR DE CERTAINES CANTINES SCOLAIRES
DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE
- EXERCICE 2021 -
INVESTISSEMENTS CONCERNANT LA LUTTE CONTRE LE
GASPILLAGE ALIMENTAIRE, LA SUBSTITUTION DES CONTENANTS
EN PLASTIQUE ET LE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT EN MATÉRIEL**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE :**

- o **DE SOLLICITER** de l'État, au titre de l'aide en faveur de certaines cantines scolaires dans le cadre du plan de relance - Exercice 2021 - l'obtention d'une subvention d'un montant de 16.940,54 euros H.T., pour l'acquisition de divers biens et matériels à destination des deux cantines de la Commune, décomposé comme suit :

Substitution contenants plastique :	701.64 euros H.T.
1 armoire frigorifique :	3.462,40 euros H.T.
1 four de remise et maintien en température :	5.533,50 euros H.T.
1 robot coupe légumes/fruits :	1.530,00 euros H.T.
3 fontaines distributrices d'eau fraîche :	<u>5.713.00 euros H.T.</u>
TOTAL H.T. :	16.940,54 euros H.T.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus sur le Budget Principal de l'exercice 2021.

**COMMUNICATION au CONSEIL MUNICIPAL
du RAPPORT d'ACTIVITÉ 2020 de la COMMUNAUTÉ de COMMUNES
des ALBÈRES, de la CÔTE VERMEILLE et de l'ILLIBÉRIS**

Le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** du rapport d'activité exercice 2020 de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illibérís,
 - **DIT** que ce rapport sera tenu à la disposition du public en Mairie.
-

**APPROBATION des RAPPORTS ANNUELS
sur le PRIX et la QUALITÉ des SERVICES PUBLICS**

- **EAU POTABLE**
- **ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF**
- **COLLECTE, ÉVACUATION OU TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES**

- Exercice 2020 –

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les rapports annuels 2020 sur le prix et la qualité des Services Publics d'eau potable, d'assainissement collectif et non collectif et de collecte, évacuation ou traitement des ordures ménagères.
 - **DIT** que les rapports seront mis à disposition du public dans les conditions prévues par l'article D. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.
-

**PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2020
DU CONCESSIONNAIRE DE SERVICE PUBLIC CONCERNANT L'EXPLOITATION ET
LA GESTION DE L'AIRE DE CAMPING-CARS D'ELNE**

Le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** du rapport annuel de l'année 2020 du concessionnaire du Service Public pour l'exploitation et la gestion de l'aire de camping-cars d'Elne.
-

**PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2020
DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES ET D'ÉLECTRICITÉ
DU PAYS CATALAN (SYDEEL66)**

Le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** du rapport annuel d'activités de l'année 2020 du Syndicat Départemental d'Énergies et d'Électricité du Pays catalan.
- **DIT** que ledit rapport sera mis à disposition du public durant un mois.

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU S.Y.D.E.E.L. 66

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT
POUR LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE D'ASSISTANCE À LA
GESTION ÉNERGÉTIQUE (SAGE) POST CEP
ET
APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DES
CONTRIBUTIONS LIÉES AUX MISSIONS OPTIONNELLES**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE :

○ **D'APPROUVER** le renouvellement d'adhésion (*volet des missions obligatoires*), de la Commune au Syndicat Départemental d'Energies et d'Electricité du Pays Catalan.

○ **D'APPROUVER** la convention "SAGE" (*Service d'Assistance à la Gestion Énergétique*) pour l'ensemble des missions suscitées :

- Missions obligatoires pour un montant de 15 euros T.T.C. par compteur en gestion,
- Missions optionnelles portant sur l'ensemble bâti de l'école élémentaire Joseph NÉO dont le plan de financement est joint à la présente.

Pour ces missions optionnelles, la contribution de la Commune est fixée à 2.040,00 euros T.T.C. pour le scan 3d et à 3.074,40 euros T.T.C. pour la métrologie (*dont 960,00 euros T.T.C. d'abonnement annuel*).

○ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le SYDEEL 66, ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

○ **DE CONFIER** au SYDEEL 66 le soin de réaliser pour son compte les missions suivant les dispositions de ladite convention.

- **DIT** que les crédits seront prévus dans les budgets de la Commune des exercices 2021 et suivants conformément au calendrier des appels à projets.

**RENATURATION DU CŒUR DE L'ANCIEN MARCHÉ DE GROS PAR LA
PLANTATION DE 100 ARBRES EN LIEU ET PLACE D'UN ESPACE BÉTONNÉ**

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-
ORIENTALES AU TITRE DE LA PHASE 2 INTITULÉE « RENATURER EN
MILIEU URBAIN » DE L'APPEL À PROJETS BIODIVERSITÉ
« INTÉGRER LA NATURE EN VILLE »**

Le Conseil Municipal,

- DÉCIDE :

○ **D'APPROUVER** le projet de renaturation du cœur de l'ancien Marché de Gros par la plantation de 100 arbres sur ce site, pour un coût estimé à 38.804,00 euros H.T., soit 46.564,80 euros T.T.C.

○ **DE DEMANDER** une subvention d'un montant le plus élevé possible, soit 12.000,00 euros, au Département des Pyrénées-Orientales, au titre de la phase 2 de l'Appel à Projets Biodiversité « Intégrer la Nature en Ville » intitulé « Renaturer en milieu urbain » lancé par le Département des Pyrénées Orientales.

○ **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel.

○ **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires au règlement de cette affaire.

- **DIT** que les crédits seront prévus sur le budget de l'exercice 2022.

- **VOTE** : Pour : 24

Contre : 5 (*Bertrand-Planes, Montheil, Glin, Higuero, Raucoule*)

**SIGNATURE DE LA NOUVELLE CONVENTION DE CONCOURS TECHNIQUE ENTRE LA
COMMUNE D'ELNE ET LA SAFER SUITE À CELLE CONCLUE PAR CE MÊME ORGANISME
À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE INTERCOMMUNAL AVEC LA COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DES ALBÈRES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBÉRIS**

**COMMUNICATION D'INFORMATIONS RELATIVES AU
MARCHÉ FONCIER LOCAL VIA VIGIFONCIER**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** :

- **D'APPROUVER** la nouvelle convention de concours technique n°66 21 015 à intervenir entre la Commune d'ELNE et la SAFER du Languedoc-Roussillon concernant la communication d'informations relatives au marché foncier local via Vigifoncier.
 - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents utiles à son exécution.
- **DIT** que les crédits nécessaires pour l'utilisation du dispositif Vigifoncier sont prévus sur le budget principal de l'exercice 2021 et le seront sur les budgets suivants.

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE TOURNAGE
ENTRE LA COMMUNE D'ELNE ET MONSIEUR ALBERTO VAZQUEZ GARCIA,
RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION DE LA MATERNITÉ SUISSE D'ELNE-CHÂTEAU
D'EN BARDOU POUR LE TOURNAGE D'UN DOCUMENTAIRE**

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** la convention à intervenir entre la Commune d'Elne et Monsieur Alberto VAZQUEZ GARCIA, relative à la mise à disposition de la Maternité Suisse d'Elne – Château d'en Bardou pour le tournage d'un documentaire.
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit document ainsi que tout autre à intervenir dans le cadre de ce dossier.
- **VOTE** : Pour : 24
Abstentions : 5 (*Bertrand-Planes, Montheil, Glin, Higuero, Raucoule*)

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE LA LIGUE FRANÇAISE DE L'ENSEIGNEMENT
FÉDÉRATION DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
ET LA COMMUNE D'ELNE**

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** :

- **D'APPROUVER** la convention à intervenir entre la Commune d'Elne et la Ligue Française de l'Enseignement pour la mise en œuvre d'une programmation de spectacles vivants pour le jeune public.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ledit document ainsi que tout autre à intervenir dans le cadre de ce dossier.

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE LA COMMUNE D'ELNE ET LA SOCIÉTÉ ELNE EN VRAC
POUR LA MISE EN PLACE D'UNE CONFÉRENCE
DANS LE CADRE D'UN ATELIER « ZÉRO DÉCHETS »**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de partenariat à intervenir entre la Commune d'Elne et la société Elne en vrac.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit document ainsi que tout autre à intervenir dans le cadre de ce dossier.
- **DIT** que les crédits sont prévus sur le budget de l'exercice en cours.

**SIGNATURE d'une CONVENTION ANNUELLE de MISE à DISPOSITION
de LOCAUX et MOYENS HUMAINS entre la COMMUNE d'ELNE et
l'ASSOCIATION IMPACT MULTI BOXE**

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE :**
 - **D'ACCEPTER** la mise à disposition, à titre gratuit, au profit de l'Association « Impact Multi boxe », du Dojo et du Petit Gymnase sis au Complexe Sportif « Castello d'Empuries », dans les conditions proposées.
 - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention annuelle de mise à disposition de locaux et moyens humains à compter du 1^{er} novembre 2021.

**SIGNATURE d'une CONVENTION ANNUELLE de MISE à DISPOSITION de
LOCAUX et MOYENS HUMAINS entre la COMMUNE d'ELNE
et l'ASSOCIATION AUTO DÉFENSE KRAV MAGA**

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE :**
 - **D'ACCEPTER** la mise à disposition, à titre gratuit, au profit de l'Association Auto Défense Krav Maga de Saint-Cyprien, du Petit Gymnase sis au Complexe Sportif « Castello d'Empuries », dans les conditions proposées.
 - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention annuelle de mise à disposition de locaux et moyens humains à compter du 1^{er} novembre 2021.

**SIGNATURE DE L'AVENANT N° 1 À LA CONVENTION ANNUELLE
DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX ET MOYENS HUMAINS ENTRE LA
COMMUNE D'ELNE ET LE SESSAD TRAIT D'UNION / IME LA MAURESQUE
(ASSOCIATION JOSEPH SAUVY)**

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE :**
 - **D'ACCEPTER** la mise à disposition, à titre gratuit, au profit du S.E.S.S.A.D. Trait d'Union/I.M.E. la Mauresque (Association Joseph SAUVY), de la Salle du Dojo sise au Complexe Sportif « Castello d'Empuries » ainsi que de la Salle Bolte sise rue du Docteur Bolte, dans les conditions proposées.
 - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention annuelle de mise à disposition de locaux et de moyens humains.